



En OPTION, Souscrivez la Garantie Vol / Casse

- Garantie +1 € par jour pour :
Vélo Enfant / VTC / VTT / Suiveur / Remorque et Rosalie

- Garantie +2 € par jour pour : Tandem

- Garantie +3 € par jour pour :
VAE (vélo à assistance électrique)

Avantages :

- Ne payer que le montant de la franchise correspondante
- Baisse le coût du dédommagement en cas de Vol ou de Dégradations importantes (Hors service ou Vandalisme)

La souscription optionnelle de la Garantie Vol/Casse couvre les risques de vol et de dégradation importante sur votre véhicule.

La souscription de la Garantie Vol/Casse permet une indemnisation forfaitaire demandée par le loueur en cas d'incident c'est-à-dire de ne régler que la franchise inscrite au contrat.



Le vol et la casse du petit matériel & accessoires ne sont pas inclus dans la Garantie et sont soumis à une tarification spécifique

(cf. grille indemnisation des pièces détachées Cycles & Rosalies, affichée au comptoir)

	Avec la Garantie, le montant de la franchise dû est de :	Sans la Garantie, le montant dû est de :
ROSALIE	500 €	2000 €
VAE	800 €	1600 €
TANDEM	300 €	600 €
VTC / VTT	250 €	400 €
VELO ENFANT	150 €	250 €
SUIVEUR / REMORQUE	50 €	150 €

Comment faire pour bénéficier de la « Garantie Vol/Casse » ?

La garantie Vol/Casse vous est proposée moyennant un supplément par jour et par article loué.

En cas de vol, vous devez nous remettre dans les 24 heures :

- Une copie du dépôt de plainte auprès de la Gendarmerie ou Service de Police, obligatoire, dans les 24 heures au litige.
- Une copie de votre pièce d'identité.

En cas de casse importante, c'est-à-dire, avec une dégradation importante rendant le véhicule hors service :

- Une photo du véhicule avec un courrier signé expliquant les faits.
- Une copie de votre pièce d'identité.